

17 mai 2012

L'ICANN demande à la communauté de présenter ses commentaires à la version préliminaire des recommandations n° 1 et n° 3 présentées par l'équipe de révision de la stabilité, la sécurité et la résilience (*Security, Stability & Resiliency Review Team - SSR RT*). La réponse est censée fournir une déclaration claire et durable sur le rôle et les attributions de l'ICANN en matière de sécurité, de stabilité et de résilience des systèmes uniques d'identification d'Internet.

La **recommandation 1** du rapport préliminaire de l'équipe de révision de la sécurité la stabilité et la résilience établit que l'ICANN devrait « publier une déclaration unique, claire et cohérente de ses attributions en matière de SSR et de sa mission technique limitée ». (15 mars 2012).

Les conseils spécifiques sont centrés sur :

1. La signification de « coordonner au niveau global les systèmes d'identifiant unique d'Internet ».
2. Les limites de ce rôle de coordination.
3. La signification « d'assurer la sécurité et la stabilité des systèmes d'identifiant unique d'Internet ».

La **recommandation 3** établit que « l'ICANN devrait documenter et définir clairement la nature des relations en matière de SSR au sein de la communauté ICANN afin de fournir une référence qui puisse contribuer à une meilleure compréhension des interdépendances au sein des organisations ».

En cohérence avec cette recommandation, il serait utile de recevoir les commentaires de la communauté sur les relations du SSR de l'ICANN avec d'autres groupes appartenant à l'écosystème d'Internet, y compris les groupes d'opérateurs du serveur racine, les RIR, les bureaux d'enregistrement, les organes de normalisation, les organismes d'application de la loi, le CERT, et les communautés de sécurité opérationnelle comme par exemple le groupe de travail Conficker, le MAAWG, etc.

Les questions ouvertes incluent :

1. Quel est le rôle de coordination de l'ICANN vis-à-vis des opérateurs du

- serveur racine ? Ceci concerne la recommandation 1, question 1.
2. L'ICANN devrait-elle développer un processus de transition d'un serveur racine ; l'opérateur du serveur racine devrait-il abandonner ce rôle ?
 3. Quelle est la portée de la responsabilité de l'ICANN en ce qui concerne l'adressage d'une attaque contre les serveurs racine, ou « contre le DNS" en général ?

Nous encourageons la communauté à présenter ses commentaires sur la déclaration préliminaire concernant le rôle et les attributions sur la sécurité, la stabilité et la résilience. Les commentaires sur cette déclaration et sur le cadre SSR de l'exercice fiscal 2013 peuvent être présentés jusqu'au 16 juin 2012 à 23h59 UTC (la période de réponse sera ouverte du 17 juin au 16 juillet 2012 à 23h59 UTC).

Des consultations ultérieures à la communauté auront lieu lors de la prochaine réunion de l'ICANN à Prague, République Tchèque, en juin 2012.

Section II: Version préliminaire de la déclaration sur le rôle de l'ICANN en matière de sécurité, stabilité et résilience du système d'identificateurs uniques d'Internet.

L'ICANN agit en conformité avec ses statuts pour donner son soutien au modèle de multiples parties prenantes et collabore pour assurer la sécurité, la stabilité et la résilience du système d'identificateurs uniques d'Internet.

Le rôle et les attributions de l'ICANN en matière de sécurité, stabilité et résilience (SSR) sont basés sur la terminologie suivante :

Sécurité - la capacité de protéger et d'empêcher l'usage impropre des identificateurs uniques de l'Internet.

Stabilité - la capacité de garantir que le système fonctionne tel que prévu, et que les utilisateurs des systèmes d'identificateurs uniques confient à ce que le système fonctionne tel que prévu.

Résilience – la capacité du système d'identificateurs uniques de supporter / tolérer / survivre de manière efficace les attaques malveillantes et d'autres éléments perturbateurs sans interrompre ou arrêter le service.

Coordonner signifie de s'engager activement avec les parties prenantes de l'écosystème Internet global pour assurer que

- l'allocation des identifiants uniques d'Internet,
- la sécurité, la stabilité et la résilience des identifiants uniques d'Internet, et
- les fonctions opérationnelles et de développement de politiques des identifiants uniques d'Internet

soient réalisées de manière ouverte, responsable, transparente, garantissant l'inclusion de la diversité de parties prenantes de l'écosystème.

Cette responsabilité est partagée entre les participants de la communauté multipartite de l'écosystème d'Internet et elle n'appartient pas seulement à l'ICANN en tant qu'entité.

Le rôle de l'ICANN vis-à-vis de la sécurité, la stabilité et la résilience englobe trois catégories de responsabilités :

1. Les responsabilités opérationnelles de l'ICANN, y compris la racine L, les opérations du DNS, les opérations de signature de clé du DNSSEC, les fonctions IANA, les opérations des nouveaux TLD, etc.) ;
2. L'engagement de l'ICANN en tant que coordinateur, collaborateur et facilitateur des questions techniques et politiques de la communauté globale en matière d'identifiants uniques d'Internet ;
3. L'engagement de l'ICANN auprès des autres membres de l'écosystème mondial d'Internet.

La mission technique de l'ICANN inclut :

- la coordination de l'allocation des systèmes d'identificateur unique d'Internet [noms de domaine, adresses IP (*Internet Protocol*), numéros de système autonome (AS), numéros des ports de protocoles et des paramètres] ;
- la coordination et la facilitation de la stabilité, la sécurité et la résilience et la politique concernant ces systèmes ;
- la collaboration au développement des protocoles techniques de ces systèmes ;
- le maintien et l'opération de la racine L en tant que faire-valoir de la communauté.
- la gestion des opérations de l'ICANN et des systèmes internes ; et
- la fourniture d'une ressource d'information publiquement accessible de ces fonctions pour l'ensemble de la communauté internet afin de lui permettre de fonctionner comme une organisation.

Les responsabilités n'appartenant pas au rôle de l'ICANN vis-à-vis de la sécurité, la stabilité et la résilience sont les suivantes :

- L'ICANN ne joue pas un rôle de gendarme ou un rôle opérationnel vis-à-vis des comportements malveillants sur Internet ;
- L'ICANN n'est pas responsable de l'utilisation d'Internet à des fins de cyber espionnage ou de cyber guerre ;
- L'ICANN ne joue aucun rôle dans la détermination de ce qui constitue un comportement illicite sur Internet ;

L'ICANN n'est pas un organisme d'application de la loi, un tribunal ou une agence gouvernementale. L'ICANN ne peut pas suspendre ou annuler les noms de domaine de manière unilatérale. L'ICANN peut faire respecter ses contrats avec des tiers, y compris les fournisseurs d'enregistrement de noms de domaine. En outre, l'ICANN joue un rôle de soutien au travail des organismes d'application de la loi ou des agences gouvernementales en réalisant des actions légitimes sous leur demande.

En ce qui concerne les protocoles d'Internet, l'ICANN joue le même rôle des parties prenantes ; l'ICANN n'a pas de compétence sur l'évolution des protocoles Internet et les normes y afférentes.

Section III : Liens des documents et des ressources

En savoir plus sur le rôle et les attributions de l'ICANN en matière de sécurité, de stabilité et de résilience.

Les informations spécifiques concernant cette mission technique sont décrites dans le cadre de la sécurité, la stabilité et la résilience de l'ICANN (<https://www.icann.org/en/about/staff/security>). Ce document annuel explique le lien entre le rôle et les attributions de l'ICANN en matière de sécurité, stabilité et résilience du DNS, le plan stratégique et opérationnel de l'ICANN et les programmes et initiatives liées au SSR pour chaque exercice fiscal.

La traduction de la version préliminaire et des liens vers le cadre SSR de l'exercice fiscal 2013 seront publiés dans les plus brefs délais.

Section IV : Informations complémentaires

Annexe - Contexte

L'ICANN a été fondée en 1998 dans le but de coordonner les systèmes d'Internet à identificateur unique pour le bénéfice du public du monde entier, afin de permettre un seul Internet, mondial et interopérable [Département du commerce des États-Unis, Déclaration de politiques, gestion des noms et des adresses sur Internet, 5 juin 1998, 63 Féd. Rég. 31741 (usuellement connu comme le livre blanc), <http://www.icann.org/en/about/agreements/white-paper>]. L'ICANN travaille dans le cadre d'un modèle multipartite ouvert, responsable et transparent qui reflète la diversité des utilisateurs d'Internet comme un tout.

Depuis sa création, la stabilité de l'Internet a été la priorité centrale de l'ICANN [ICANN Articles d'incorporation, 21 novembre 1998, <http://www.icann.org/en/about/governance/articles>]. La sécurité et la fiabilité des identificateurs uniques d'Internet sont des parties importantes de la stabilité.

En vertu de ses statuts (dont la mise à jour la plus récente a eu lieu le 16 mars 2012) [Statuts de l'ICANN, en date du 16 mars 2012, Mission et valeurs principales, <http://www.icann.org/en/about/governance/bylaws#I>], l'ICANN a pour mission de coordonner à un niveau général les systèmes mondiaux d'identificateurs uniques d'Internet et, en particulier, d'en assurer la stabilité et la sécurité d'exploitation.

En particulier, l'ICANN :

1. Coordonne l'allocation et l'attribution de trois ensembles d'identificateurs uniques pour l'Internet, à savoir :
 - a. les noms de domaine (formant un système appelé « DNS ») ;
 - b. les adresses de protocole Internet (« IP ») ainsi que les numéros de systèmes autonomes (« AS ») ; et
 - c. les numéros des ports de protocoles et des paramètres.
2. Coordonne l'exploitation et l'évolution du système des serveurs racines des noms du DNS ;
3. Coordonne le développement des politiques associées de façon raisonnable et pertinente à ces fonctions techniques ».

L'ICANN reconnaît sa responsabilité vis-à-vis de ses valeurs principales pour « préserver et améliorer la stabilité opérationnelle, la fiabilité, la sécurité et de l'interopérabilité mondiale d'Internet ».

De 1998 à 2009, l'ICANN a opéré sous un ensemble d'accords de transition passés avec

le Département du commerce des États-Unis, connu comme le protocole d'entente (*Memorandum of Understanding – MoU*) [Protocole d'entente entre le Département du commerce des États-Unis et l'ICANN, 25 novembre 1998, <http://www.icann.org/en/about/agreements/mou-jpa/icann-mou-25nov98-en.htm>] (et par la suite l'accord conjoint de projet) [Accord conjoint de projet du 29 septembre 2006, <http://www.icann.org/en/about/agreements>]. La collaboration de l'ICANN pour la coordination technique des identificateurs uniques d'Internet a été une question centrale de ces accords.

Le 30 septembre 2009, l'ICANN et le Département du commerce des États-Unis ont conclu l'affirmation des engagements [<http://www.icann.org/en/about/agreements/aoc/affirmation-of-commitments-30sep09-en.htm>]. L'affirmation des engagements a « institutionnalisé et formalisé la coordination technique du système de noms et d'adressage d'Internet (DNS) au niveau mondial sous le leadership d'une organisation du secteur privé ».

L'affirmation des engagements exige la révision périodique de l'exécution de l'ICANN concernant les plans et les processus liés à la stabilité opérationnelle, la fiabilité, la résilience, la sécurité et l'interopérabilité mondiale du DNS [Affirmation des engagements, Section 9.2]. Une équipe de révision de la sécurité, la stabilité et la résilience a commencé son travail en octobre 2010 ; elle a publié son rapport initial pour commentaires du public le 15 mars 2012 [<http://www.icann.org/en/news/public-comment/ssrt-draft-report-15mar12-en.htm>].

L'équipe de révision de la sécurité la stabilité et la résilience a recommandé à l'ICANN de « publier une déclaration unique, claire et cohérente de ses attributions en matière de SSR et de sa mission technique limitée ». (Voir recommandation 1, rapport préliminaire du 15 mars 2012).

En cohérence avec cette recommandation, la déclaration préliminaire du rôle et des attributions de l'ICANN vis-à-vis de la stabilité, la sécurité et la résilience a été développé sur la base des documents constitutifs, sur les plans et les cadres SSR préalables et sur le rapport préliminaire de l'équipe de révision SSR. Cette déclaration sera publiée pour consultation à la communauté conjointement avec le cadre de la sécurité, la stabilité et la résilience de l'exercice 2013 de l'ICANN.